

Rapport d'orientations budgétaires 2024

Budgets « Cycle de l'eau »

- Budget « Eau Potable »
- Budget « Assainissement – Hazebrouck »
- Budget « Assainissement – Steenvoorde »
- Budget « Assainissement non collectif »

NOVEMBRE 2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE



Communauté de Communes de Flandre Intérieure

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

Les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, doivent présenter un rapport d'orientation budgétaire (ROB) à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Il porte sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels pris par la collectivité, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Lorsque l'établissement public comprend une commune de plus de 10 000 habitants, le rapport présentera également la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, informations qui feront l'objet d'une publication.

La présentation de ce rapport par l'Exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique. En outre, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif.

L'ensemble des éléments précités devra être publié sur le site internet de la collectivité lorsqu'il existe.

Par ailleurs, comme avant toute convocation des conseillers, une note explicative de synthèse doit leur être adressée au moins 5 jours avant la réunion.

Le rapport d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Il est précisé que le rapport présenté dans le présent document correspond uniquement au budget des compétences du cycle de l'eau. En effet, la Communauté prenant ces compétences à compter du 01/01/2024, il est nécessaire de voter les budgets avant le 1^{er} janvier afin de pouvoir mandater dès le début de l'exercice 2024.

Sommaire

I. BUDGET « EAU POTABLE »	4
II. BUDGET « ASSAINISSEMENT - HAZEBROUCK »	8
III. BUDGET « ASSAINISSEMENT - STEENVOORDE »	13
IV. BUDGET « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »	16
V. TARIFS	17

I. Budget « Eau Potable »

La CCFI / CACDF exercera la compétence « Eau Potable » à compter du 1^{er} janvier 2024.

Cette compétence sera exercée par l'EPCI, mais déléguée pour la partie exploitation à la Commune d'Hazebrouck. C'est donc la CCFI qui émettra les factures et encaissera les recettes concernant l'eau potable, et la commune d'Hazebrouck qui effectuera l'exploitation et les travaux liés à cette compétence. Afin de financer l'exploitation et les travaux, la Commune d'Hazebrouck facturera à la CCFI les dépenses relatives à l'exploitation et aux travaux.

Il est à noter qu'afin de financer les travaux et l'exploitation, la Commune d'Hazebrouck reversera à la CCFI l'excédent accumulé sur son budget « Eau Potable ». Cet excédent ne pourra être versé qu'après la vote du compte administratif de ce budget par la Commune d'Hazebrouck. Cela impliquera de prendre une décision modificative sur ce budget dès que le montant de l'excédent sera connu.

Les besoins en termes de trésorerie pour les premiers mois de l'exercice 2024 devront être assurés par la souscription d'une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire, l'EPCI ne pouvant verser d'avances au budget annexe « Eau Potable ».

1) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement du budget prévisionnels sont principalement :

- Les ventes d'eaux et location de compteurs aux abonnés ainsi que les redevances concernant la pollution et les autres taxes et redevances. Ces recettes sont reprises dans le tableau ci-après :

Libellé	BP 2023 (Hazebrouck)	CA 2022 (Hazebrouck)	BP 2024 (EPCI)
Chapitre 013 Atténuations de charges	170 000,00 €	143 484,56 €	170 000,00 €
Chapitre 70 Vente de produits fabriqués, prestations	2 487 000,00 €	2 405 932,45 €	2 432 000,00 €
Chapitre 74 Subventions d'exploitation	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	0,00 €	231 845,29 €	0,00 €
Total opérations réelles	2 657 000,00 €	2 784 262,30 €	2 602 000,00 €
042 Opérations d'ordre transfert entre sections	42 000,00 €	40 790,00 €	42 000,00 €
043 Opérations d'ordre à l'int de la section			
Total opérations d'ordre	42 000,00 €	40 790,00 €	42 000,00 €
R002 – Excédent de fonctionnement	3 654 555,13 €	2 998 829,42 €	0,00 €*
Total	6 353 555,13 €	5 823 881,72 €	2 644 000,00 €

2) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les principales dépenses de fonctionnement de l'exercice 2023 sont :

- Les Charges à caractère général (chapitre 011), qui correspondent pour la majeure partie au remboursement de frais à la Commune d'Hazebrouck, qui gère l'exploitation du service ;
- Les Charges de personnel (chapitre 012) ;
- Le reversement des redevances à l'Agence de l'eau (chapitre 014) ;

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Libellé	BP 2023 (Hazebrouck)	CA 2022 (Hazebrouck)	BP 2024 (EPCI)
Chapitre 011 Charges à caractère général	949 900,00 €	655 259,09 €	835 000,00 €
Chapitre 012 Charges de personnel	625 100,00 €	522 256,07 €	625 000,00 €
Chapitre 014 Atténuations de produits	380 000,00 €	366 633,00 €	380 000,00 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courantes	55 000,00 €	20 758,52 €	55 000,00 €
Chapitre 66 Charges financières	54 200,00 €	40 779,47 €	54 400,00 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	40 000,00 €	38 577,75 €	40 000,00 €
Chapitre 68 Dotations aux amortissements et aux provisions	30 000,00 €	10 660,00 €	30 000,00 €



Chapitre 022 Dépenses imprévus		0,00 €	74 600,00 €
Total opérations réelles	2 134 200,00 €	1 654 923,90 €	2 094 000,00 €
Chapitre 023 Virement de la section de fonctionnement	3 694 355,13 €		0,00 €*
Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections	525 000,00 €	514 404,24 €	550 000,00 €
Total opérations d'ordre	4 219 355,13 €	514 404,24 €	550 000,00 €
Total	6 353 555,13 €	2 169 328,14 €	2 644 000,00 €

*Montant provisoire en attente du versement de l'excédent.

3) RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement du service correspondent en temps normal au virement de la section de fonctionnement ainsi qu'aux amortissements, et aux emprunts.

Les sommes inscrites en emprunt sur le projet de budget sont temporaire : dès que le versement de l'excédent du budget de la commune d'Hazebrouck, les emprunts seront ajustés.

Libellé	BP 2023 (Hazebrouck)	CA 2022 (Hazebrouck)	BP 2024 (EPCI)
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés	0,00 €	0,00 €	1 711 700,00 €
Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total opérations réelles	0,00 €	0,00 €	1 711 700,00 €
Chapitre 021 Virement à la section d'investissement	3 694 355,13 €		0,00 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections	525 000,00 €	514 404,24 €	515 300,00 €
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	20 000,00 €	12 051,91 €	13 000,00 €
Total opérations d'ordre	4 239 355,13 €	526 456,15 €	528 300,00 €
RAR			0,00
R001	471 757,74 €	902 310,43 €	0,00
Total	4 711 112,87 €	1 428 766,58 €	2 240 000,00 €

4) DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Enfin, les dépenses d'investissements prévues au BP de l'exercice 2024 de ce budget correspondent aux travaux effectués sous mandat par la commune d'Hazebrouck pour le compte de l'EPCI, ainsi qu'aux remboursements des emprunts.

Les Restes à Réaliser (RAR) seront inscrits dès fourniture des chiffres par la Commune d'Hazebrouck.

Libellé	BP 2023 (Hazebrouck)	CA 2022 (Hazebrouck)	BP 2024 (EPCI)
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	150 000,00 €	141 699,78 €	160 000,00 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	128 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	350 000,00 €	93 693,09 €	0,00 €
Chapitre 23 Immobilisation en cours	3 670 392,87 €	668 774,06 €	2 067 000,00 €
Total opérations réelles	4 298 392,87 €	904 166,93 €	2 227 000,00 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections	42 000,00 €	40 790,00 €	0,00 €
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	20 000,00 €	12 051,91 €	13 000,00 €
Total opérations d'ordre	62 000,00 €	52 841,91 €	13 000,00 €
RAR		350 720,00 €	
Total	4 711 112,87 €	1 307 728,84 €	2 240 000,00 €

5) PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PLURIANNUEL

Les prévisions en investissement sur le budget « EAU POTABLE HAZEBROUCK » sont résumées ainsi :

2024	2025	2026	2027	2028	2029
2 067 000	1 671 000	1 112 000	1 407 000	1 227 500	762 000

Soit un total de 8 246 500,00 euros de 2024 à 2029.

Le détail du programme d'investissement pluriannuel est repris dans le tableur en annexe.

Pour l'année 2024, 2 067 000,00 euros sont prévus pour :

LOCALISATION	DESIGNATION	2024
		Eau Potable
Territoire Régie + Ville	Appel à un BE pour le relevé topographique des réseaux afin de préparer les futurs travaux d'investissement	30 000
Territoire Régie + Ville	Appel à un BE pour la réalisation d'un SIG - (Partie Logiciel et relevé des réseaux) - Obligation réglementaire de cartographier les ouvrages enterrés en Classe A avant le 1er janvier 2026	75 000
Territoire Régie	Remplacement de clôtures sur différents sites	7 000
Territoire Régie	Ecriture d'un PGSSE	40 000
Territoire Régie	ITV, débit, Rénovation forage N°2, remplacement colonne, armoire électrique	80 000
	Mise en place d'une vidéo surveillance des sites de production et de stockage eau potable	50 000
Territoire Régie	Topographie et recherche de conventions sur tracé de Ø400 fonte et Ø350 Bonna	50 000
Territoire Régie	Renouvellement des conduites d'adduction entre les forages et le site de stockage - Lancement AMO Etudes	50 000
Territoire Régie	Etudes et travaux interconnexion entre adducteurs	20 000
Rue des Près	Mise en conformité des réseaux	140 000
Rue de Lille	Mise en conformité des réseaux	à chiffrer
Rue de Lens	Mise en conformité des réseaux	232 000
Rue d'Arras	Mise en conformité des réseaux	207 000
Rue de Queue Saint-Hilaire	Mise en conformité du réseau d'assainissement (200 ml)	175 000
Rue de Sercus	Mise en conformité du réseau d'eau potable	565 000
Rue du Château de l'Hoflandt	Mise en conformité du réseau d'eau potable	235 000
Rue du Pont Belge	Mise en conformité du réseau d'eau potable	111 000
TOTAL (€ H.T.)		2 067 000

6) EVOLUTION DES EFFECTIFS / REGIE DES EAUX

Les inscriptions au chapitre 012 sont prévues à hauteur de 625 000,00 euros, soit un montant identique aux prévisions de la Commune en 2023.

Au 1^{er} janvier 2024, 10 agents tout statuts confondus seront transférés sur ce budget. Il s'agit de 10 agents fonctionnaires et représentants 10 équivalents temps pleins (ETP).

Répartition des effectifs au 31 décembre selon le temps de travail et la catégorie hiérarchique :

Exercice	2020				2021				2022				2023			
	A	B	C	T	A	B	C	T	A	B	C	T	A	B	C	T
Titulaires	0	1	10	11	0	1	10	11	0	1	8	9	0	1	8	9
Non titulaires	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1
Nombre total d'agents	0	1	10	11	0	1	11	12	0	1	8	9	0	1	9	10

Répartition des effectifs au 31 décembre selon le temps de travail et la catégorie hiérarchique :

Filières d'emploi	2020	2021	2022	2023
Administrative	2	2	2	2
Technique	9	9	8	8
TOTAL	11	11	10	10

Plan prévisionnel de recrutement

L'obligation faite à la collectivité de mettre en conformité son système d'assainissement va générer d'importants travaux dont il conviendra d'assurer le suivi au cours des prochains exercices. Dans ce cadre, il est prévu la créations de quatre postes :

- le recrutement d'un responsable eaux et assainissement (ingénieur de type ENGEES (école d'ingénieur publique dans les domaines de l'eau, des déchets et de l'aménagement durable)),
- La transformation du CDD actuel en poste pérenne pour le poste d'électro-mécanicien,
- Le recrutement de deux agents d'entretien des réseaux d'eau potable et d'assainissement (fontainiers).

Mises à disposition

Des mises à disposition de personnel auront lieu entre :

- La commune d'Hazebrouck et le budget « Eau Potable » de l'EPCI ;
- Le budget « Eau Potable » et le budget « Assainissement » de l'EPCI.

7) ETAT DE LA DETTE

3 emprunts sont actuellement en cours, qui seront également transférés sur le nouveau budget de la CCFI/CACDF.

L'encours de ces emprunts sera, au 01/01/2024, de 995 919,74 €.

L'annuité 2024 sera d'un montant de 203 655,63 € (151 823,92 € de remboursement en capital (chapitre 16) et 51 831,71 € d'intérêts d'emprunt (chapitre 66)).

Le détail de l'état de la dette de ce budget est repris en annexe.

En plus des emprunts classiques, seront récupérés les emprunts à taux 0 (ou avances remboursables) octroyés par l'agence de l'eau. L'agence de l'eau participe en effet via deux type d'aides : de la subvention ainsi que des avances remboursables.

II. Budget « Assainissement - Hazebrouck »

La compétence Assainissement sera exercée par l'EPCI à compter du 01/01/2024. Pour 48 des 50 communes qui composent l'EPCI, cette compétence est confiée à NOREADE.

Seules les communes de Hazebrouck et de Steenvoorde ont un mode de gestion différent :

- La commune d'Hazebrouck exerce en régie cette compétence (fonctionnement et investissement) ;
- La commune de Steenvoorde exerce en régie cette compétence pour la partie investissement, et a confié à un tiers via une délégation de service public le fonctionnement (exploitation) de cette compétence.

Afin de disposer de trésorerie pour payer les dépenses avant le versement des excédents par les communes concernées (après le vote du CA), il sera nécessaire de mettre en place des lignes de trésorerie sur ces budgets.

Ce budget concerne également la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » (GEPU) pour la commune d'Hazebrouck. A ce titre, une participation de la commune est versée à ce budget.

Le présent budget concerne uniquement la commune d'Hazebrouck, dont la gestion est HORS TAXES.

1) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement de ce budget sont principalement situées au chapitre 70 :

- De la redevance d'assainissement collectif ;
- De la redevance de modernisation des réseaux ;
- De la participation à l'assainissement collectif

Libellé	BP 2023	CA 2022	BP 2024
Chapitre 70 Ventes de produits fabriqués, prestations	2 372 350,00 €	2 437 679,07 €	2 694 500,00 €
Chapitre 74 Subventions d'exploitation	0,00 €	75 429,00 €	50 000,00 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	0,00 €	56 141,00 €	0,00 €
Total opérations réelles	2 372 350,00 €	2 569 249,07 €	2 745 500,00 €
042 Opérations d'ordre transfert entre sections	380 000,00 €	369 847,00 €	380 000,00 €
043 Opérations d'ordre à l'int de la section			
Total opérations d'ordre	380 000,00 €	369 847,00 €	380 000,00 €
RAR			0,00 €
R002	4 993 570,07 €	4 993 570,07 €	0,00 €
Total	7 745 920,07 €	7 932 666,14 €	3 125 500,00 €

2) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les principales dépenses de fonctionnement de l'exercice 2023 sont :

- Les Charges à caractère général (chapitre 011), qui correspondent pour la majeure partie aux prestations de service, équipements et travaux, ainsi qu'aux entretiens sur le réseau ;
- Les Charges de personnel (chapitre 012) ;
- Le reversement des redevances à l'Agence de l'eau (chapitre 014) ;
- Les charges financières (intérêts d'emprunts) (chapitre 66) ;
- Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) qui fera l'objet d'une décision modification pour ajustement une fois l'excédent de la commune d'Hazebrouck versé à l'EPCI.

Libellé	BP 2023	CA 2022	BP 2024
Chapitre 011 Charges à caractère général	1 321 290,00 €	1 047 071,80 €	1 315 500,00 €
Chapitre 012 Charges de personnel	130 000,00 €	57 017,40 €	130 000,00 €
Chapitre 014 Atténuations de produits	255 000,00 €	214 718,00 €	255 000,00 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courantes	50 000,00 €	28 009,09 €	50 000,00 €
Chapitre 66 Charges financières	129 000,00 €	116 951,57 €	129 000,00 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	30 000,00 €	15 633,55 €	30 000,00 €
Chapitre 68 Dotation aux amo et provisions	0,00	15 580,00	16 000,00 €
Chapitre 022 Dépenses imprévus	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total opérations réelles	2 015 290,00 €	1 494 981,41 €	1 925 500,00 €
023 Virement de la section de fonctionnement	5 030 630,07 €		500 000,00 €
042 Opérations d'ordre entre sections	700 000,00 €	668 767,00 €	700 000,00 €
Total opérations d'ordre	5 730 630,07 €	668 767,00 €	855 347,00 €
RAR			
Total	7 745 920,07 €	2 163 748,41 €	3 125 500,00 €

3) RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les investissements sont principalement financés par le virement de la section de fonctionnement, et donc par l'excédent de fonctionnement dégagé par ce budget.

Libellé	BP 2023	CA 2022	BP 2024
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés	0,00 €	1 000 000,00 €	1 066 400,00 €
Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	307 776,61 €	0,00 €	0,00 €
Total opérations réelles	307 776,61 €	1 000 000,00 €	0,00 €
			0,00 €
021 Virement à la section d'investissement	5 030 630,07 €		500 000,00 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections	700 000,00 €	668 767,00 €	700 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
Total opérations d'ordre	5 760 630,07 €	668 767,00 €	500 000,00 €
RAR	1 000 000,00 €		0,00 €
R001			
Total	7 068 406,68 €	1 668 767,00 €	2 296 400,00 €

4) DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le détail du programme d'investissement de ce budget annexe est détaillé ci-après.

Libellé	BP 2023	CA 2022	BP 2024
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	640 000,00 €	635 449,97 €	660 000,00 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	80 000,00 €	0,00 €	55 000,00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	40 000,00 €	64 350,00 €	50 000,00 €
Chapitre 23 Immobilisation en cours	5 265 328,25 €	150 248,10 €	1 121 400,00 €
Total opérations réelles	6 025 328,25 €	850 048,07 €	1 886 400,00 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections	380 000,00 €	369 847,00 €	380 000,00 €
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
Total opérations d'ordre	410 000,00 €	369 847,00 €	410 000,00 €
RAR	327 464,00 €	2 154 762,50 €	
D001	305 614,43 €	305 614,43 €	
Total	7 068 406,68 €	3 680 272,00 €	2 296 400,00 €

5) PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

Les principaux travaux prévus au titre de l'exercice 2024 sont les suivants :

a) Partie Eaux usées

Le PPI pour la partie « Eaux usées » se résume ainsi :

2024	2025	2026	2027	2028	2029
1 021 400	4 571 104	790 000	558 000	720 000	94 000

Soit un total de 7 754 504 euros de 2024 à 2029.

Le détail du Plan Pluriannuel d'Investissement est disponible en annexe de ce document.

Pour l'exercice 2024, 1 021 400 € sont prévus pour les eaux usées :

LOCALISATION	DESIGNATION	2024
		EU ou Pseudo
Territoire Régie + Ville	Appel à un BE pour le relevé topographique des réseaux afin de préparer les futurs travaux d'investissement	30 000
Territoire Régie + Ville	Appel à un BE pour la réalisation d'un SIG - (Partie Logiciel et relevé des réseaux) - Obligation réglementaire de cartographier les ouvrages enterrés en Classe A avant le 1er janvier 2026	75 000
Rue des Près	Mise en conformité des réseaux	100 000
Rue Ferdinand Buisson	Mise en conformité des réseaux	à chiffrer
Rue Sainte Cécile	Mise en conformité des réseaux	à chiffrer
Rue de Lille	Mise en conformité des réseaux	à chiffrer
Déconnexion de la HOLLEBECQUE	Pose d'un Réseau EUdiam 600 + Création de 8 déversoirs d'orage	100 000
Boulevard Abbé Lemire	Création de 2 DO sur les 2 branches raccordées et pose d'un réseau Diam 300	50 000
Rue de la Clef	Création de 2 DO sur les 2 branches raccordées et pose d'un réseau Diam 400	60 000
Rue André Biebuyck	Pose d'un Réseau EU diam 400 raccordé sur transité du DO25	80 000
Rue de Rubecque	Pose d'un Réseau EU diam 400 raccordé sur transité du DO25	85 000
Le long de la Hollebecque	Réalisation de 100 enquêtes	20 000
Rue de Queue Saint-Hilaire	Mise en conformité du réseau d'assainissement (200 ml)	126 000
Petit chemin de Cassel	Pose d'un réseau EU diam 500 sur 310 ml	186 000
Allée des Flandres		
Petite rue de Cassel	Pose d'un réseau EP diam 600 sur 20 ml	

Petite rue de Cassel	Pose d'un réseau EU diam 600 sur 440 ml	30 000
Grand Chemin de Cassel	Pose d'un réseau EU diam 500 sur 250 ml	15 000
Rue Pierre Loti	Pose d'un réseau EU diam 500 sur 1080 ml Coût estimé à 680 000 € au total ventilé sur les 7 rues de façon identique	9 200
Rue François Villon		9 200
Rue Mère Thérésa		9 200
Place Jacque Prévert		9 200
Allée Descartes		9 200
Place Georges sand		9 200
Avenues Pierre Curie		9 200
TOTAL (€. H.T.)		1 021 400

b) Partie Eaux Pluviales

Le PPI pour la partie « Eaux Pluviales » se résume ainsi :

2024	2025	2026	2027	2028	2029
240 000	952 000	508 000	100 000	100 000	94 000

Soit un total de 1 994 000 euros prévus de 2024 à 2029.

Le détail du Plan Pluriannuel d'Investissement est disponible en annexe de ce document.

Pour l'exercice 2024, 240 000 euros sont prévus pour les eaux pluviales, certaines rues restant à chiffrer :

LOCALISATION	DESIGNATION	2024
		Eaux Pluviales
Rue des Près	Mise en conformité des réseaux	100 000
Rue Ferdinand Buisson	Mise en conformité des réseaux	à chiffrer
Rue Sainte Cécile	Mise en conformité des réseaux	à chiffrer
Rue de Lille	Mise en conformité des réseaux	à chiffrer
Rue de Queue Saint-Hilaire	Mise en conformité du réseau d'assainissement (200 ml)	126 000
Petite rue de Cassel	Pose d'un réseau EP diam 600 sur 20 ml	14 000
TOTAL (€. H.T.)		240 000

6) EVOLUTION DES EFFECTIFS / REGIE DES EAUX

Les inscriptions au chapitre 012 sont prévues à hauteur de 130 000,00 euros, soit un montant identique aux prévisions de la Commune en 2023.

Ces inscriptions correspondent principalement à la mise à disposition de personnel par le budget « Eau Potable – Hazebrouck ».

7) ETAT DE LA DETTE

Le budget assainissement de la commune a 3 emprunts en cours, qui seront également transférés sur le nouveau budget de la CCFI/CACDF.

L'encours de ces emprunts sera, au 01/01/2024, de 2 691 632,90 €.

L'annuité 2024 sera d'un montant de 398 469,98 € (317 837,41 € de remboursement en capital (chapitre 16) et 80 632,57 € d'intérêts d'emprunt (chapitre 66)).

Le détail de l'état de la dette de ce budget est repris en annexe.

En plus des emprunts classiques, seront récupérés les emprunts à taux 0 (ou avances remboursables) octroyés par l'agence de l'eau. L'agence de l'eau participe en effet via deux type d'aides : de la subvention ainsi que des avances remboursables.

III. Budget « Assainissement - Steenvoorde »

La compétence Assainissement sera exercée par l'EPCI à compter du 01/01/2024. Pour 48 des 50 communes qui composent l'EPCI, cette compétence est confiée à NOREADE.

Seules les communes de Hazebrouck et de Steenvoorde ont un mode de gestion différent :

- La commune d'Hazebrouck exerce en régie cette compétence (fonctionnement et investissement) ;
- La commune de Steenvoorde exerce en régie cette compétence pour la partie investissement, et a confié à un tiers via une délégation de service public le fonctionnement (exploitation) de cette compétence.

Afin de disposer de trésorerie pour payer les dépenses avant le versement des excédents par les communes concernées (après le vote du CA), il sera nécessaire de mettre en place des lignes de trésorerie sur ces budgets.

Ce projet de budget a été transmis par la commune de Steenvoorde.

Le présent budget concerne uniquement la commune de Steenvoorde, dont la gestion est TOUTES TAXES COMPRISES.

1) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement de ce budget sont principalement constituées au chapitre 70 de la surtaxe d'assainissement.

Libellé	BP 2023	CA 2022	BP 2024
Chapitre 70 Ventes de produits fabriqués, prestations	59 000,00 €	54 242,85 €	53 000,00 €
Chapitre 74 Subventions d'exploitation	15 000,00 €	18 063,33 €	15 000,00 €
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	0,00 €	1 670,79 €	0,00 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	150 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
Total opérations réelles	224 000,00 €	73 976,97 €	124 000,00 €
042 Opérations d'ordre transfert entre sections	20 779,00 €	20 772,90 €	20 779,00 €
043 Opérations d'ordre à l'int de la section		0,00 €	
Total opérations d'ordre	20 779,00 €	20 772,90 €	20 779,00
RAR			
R002			
Total	244 779,00 €	94 749,87 €	138 779,00

2) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les principales dépenses de fonctionnement de l'exercice 2024 sont :

- Les Charges à caractère général (chapitre 011), qui correspondent pour la majeure partie aux prestations de service, équipements et travaux, ainsi qu'aux entretiens sur le réseau;
- Les charges financières (intérêts d'emprunts) (chapitre 66) ;
- Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) qui fera l'objet d'une décision modification pour ajustement une fois l'excédent de la commune de Steenvoorde versé à l'EPCI.

Libellé	BP 2023	CA 2022	BP 2024
Chapitre 011 Charges à caractère général	20 000,00 €	4 846,91 €	20 000,00 €
Chapitre 66 Charges financières	1 539,00 €	1 877,07 €	1 246,00 €

Chapitre 67 Charges exceptionnelles	150 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
Chapitre 022 Dépenses imprévus			
Total opérations réelles	171 539,00 €	6 723,98 €	71 246,00 €
023 Virement de la section de fonctionnement	33 218,00 €		27 511,00 €
042 Opérations d'ordre entre sections	40 022,00 €	39 387,17 €	40 022,00 €
Total opérations d'ordre	73 240,00 €	39 387,17 €	67 533,00 €
RAR			
D002			
Total	244 779,00 €	46 111,15 €	138 779,00 €

3) RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les investissements sont principalement financés par le virement de la section de fonctionnement, et donc par l'excédent de fonctionnement dégagé par ce budget.

Libellé	BP 2023	CA 2022	BP 2024
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés			55 721,00 €
Chapitre 13 Subventions d'Equipement			50 000,00 €
Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	48 638,72 €	51 868,78 €	87 746,00 €
Total opérations réelles	48 638,72 €	51 868,78 €	193 467,00 €
021 Virement à la section d'investissement	33 218,00 €		27 511,00 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections	40 022,00 €	39 387,17 €	40 022,00 €
041 Opérations patrimoniales			
Total opérations d'ordre	73 240,00 €	39 387,17 €	67 533,00 €
RAR			
R001	224 663,49 €		
Total	346 542,21 €	91 255,89 €	261 000,00 €

4) DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le détail du programme d'investissement de ce budget annexe est détaillé ci-après.

Libellé	BP 2023	CA 2022	BP 2024
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	18 812,00 €	29 602,76 €	18 811,00 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 23 Immobilisation en cours	0,00 €	0,00 €	221 410,00 €
Opération équipement 119	300 951,21 €	51 240,93 €	0,00 €
Total opérations réelles	325 763,21 €	80 843,69 €	240 221,00 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections	20 779,00 €	20 772,90 €	20 779,00 €
Chapitre 041 Opérations patrimoniales			
Total opérations d'ordre	20 779,00 €	20 772,90 €	20 779,00 €
RAR			
D001			
Total	346 542,21 €	101 616,59 €	261 000,00 €

5) PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

Il est prévu un montant d'environ 220k€ de travaux pour d'éventuels travaux sur l'exercice 2024 sur l'assainissement de Steenvoorde.

Des autres travaux sont prévus pour être réalisés à hauteur de 300k€ dans les prochains exercices, mais sans calendrier défini.

6) EVOLUTION DES EFFECTIFS

Ce budget annexe ne comportait pas de personnel directement affecté par la Commune de Steenvoorde.

7) ETAT DE LA DETTE

Le budget assainissement de la commune a 2 emprunts en cours, qui seront également transférés sur le nouveau budget de la CCFI/CACDF.

L'encours de ces emprunts sera, au 01/01/2024, de 28 933,24 €.

L'annuité 2024 sera d'un montant de 7 779,80 € (6 533,24 € de remboursement en capital (chapitre 16) et 1 246,56 € d'intérêts d'emprunt (chapitre 66)).

Le détail de l'état de la dette de ce budget est repris en annexe.

En plus des emprunts classiques, seront récupérés les emprunts à taux 0 (ou avances remboursables) octroyés par l'agence de l'eau. L'agence de l'eau participe en effet via deux type d'aides : de la subvention ainsi que des avances remboursables.

IV. Budget « Assainissement non collectif »

La compétence Assainissement sera exercée par l'EPCI à compter du 01/01/2024. Pour 48 des 50 communes qui composent l'EPCI, cette compétence est confiée à NOREADE.

Seules les communes de Hazebrouck et de Steenvoorde ont un mode de gestion différent :

- La commune d'Hazebrouck exerce en régie cette compétence (fonctionnement et investissement) ;
- La commune de Steenvoorde exerce en régie cette compétence pour la partie investissement, et a confié à un tiers via une délégation de service public le fonctionnement (exploitation) de cette compétence.

Le présent budget concerne les assainissements non collectifs, principalement sur la commune d'Hazebrouck, dont la gestion est HORS TAXES.

1) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement de ce budget sont principalement situées au chapitre 70 et représentent les redevances assainissement non collectif perçues :

Libellé	BP 2023	CA 2022	BP 2024
Chapitre 70 Ventes de produits fabriqués, prestations	12 600,00	817,12	13 100,00
Total opérations réelles	12 600,00	817,12	13 100,00
RAR			
R002	547,94		
Total	13 147,94	817,12	13 100,00

2) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les principales dépenses de fonctionnement de l'exercice 2023 sont les prestations au chapitre 011 concernant l'assainissement non collectif.

Libellé	BP 2023	CA 2022	BP 2024
Chapitre 011 Charges à caractère général	13 147,94	924,00	13 100,00
Total opérations réelles	13 147,94	924,00	13 100,00
RAR			
D002			
Total	13 147,94	924,00	13 100,00

3) SECTION D'INVESTISSEMENT

Il n'y a aucune prévisions en section d'investissement pour ce budget.

V. TARIFS

Explications sur la tarification de l'eau

Les articles L.2224-1, L.2224-2 et L.2224-4 du C.G.C.T, disposant qu'il appartient aux membres de l'assemblée délibérante de fixer les tarifs et redevances dues par les usagers de la régie de manière à en assurer l'équilibre financier en couvrant le coût réel du service ;

Les services de l'eau et de l'assainissement sont des services publics à caractère industriel et commercial, disposant d'une autonomie financière propre.

Ainsi, pour satisfaire les besoins en investissement sur les systèmes (réseaux et ouvrages) d'eau potable et d'eaux usées mais aussi les charges d'exploitation des services, l'EPCI perçoit les redevances et les taxes directement auprès des usagers pour les services en régie.

A cet effet, il revient à l'assemblée délibérante de fixer par délibération les montants et redevances communales qu'elle entend appliquer pour les services publics de l'eau potable et de l'assainissement permettant le maintien d'un service de qualité.

Tarification / Commune d'Hazebrouck

La tarification de la régie d'Hazebrouck est fixée semestriellement par délibération, sur la base de délibérations cadre précisant les modes de calcul.

Elle est composée de deux « parts » :

- 1) La part dite « fixe », qui repose sur un abonnement et une location définie en fonction du compteur utilisé et du diamètre du branchement ;
- 2) La part dite « variable », elle-même composée par deux parties :
 - a. La partie « Frais d'exploitation », devant couvrir l'exploitation normale (fonctionnement) de la régie ;
 - b. La partie « Frais financiers », destinée à financer les investissements et à couvrir les annuités d'emprunt.

Les délibérations de la Commune d'Hazebrouck s'appliqueront à compter du 01/01/2024 aux budgets de la CCFI relatifs à la gestion de l'eau potable et des eaux usées à Hazebrouck.

La CCFI devra délibérer, au mois de décembre, en se basant sur les délibérations actuellement en vigueur dans la commune.

Tarification / Commune de Steenvoorde

La tarification concernant l'assainissement sur la commune de Steenvoorde est définie par le prestataire SUEZ, titulaire de la délégation de service public concernant cette compétence.

La Commune de Steenvoorde votait une surtaxe sur l'assainissement afin de financer les travaux d'investissement, non compris dans la DSP.

La CCFI devra délibérer, au mois de décembre, en se basant sur la délibération actuelle de la Commune.